Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Couvre feu moselle

Par clement57

Bonjour,

Je me tournes vers vous car personnes ne réussi à répondre à ma question. (pas même l'inspection du travail).
En effet depuis le 02 janvier nous sommes passé en couvre feu à partir de 18h en moselle. toutefois le centre commercial ou je travaille ferme ces portes à 17H30, contre 20 h en temps normal.
Mon patron nous à informé aujourd'hui que de 17h30 à 20h il prendrait des récup à chacune des salaries. En à t-il le droit?
par avance merci,